

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 39

N°220

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 21 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, ALVES Presilya.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE

Madame Danielle MARINO

Monsieur Patrick LE HYARIC

Madame Hana RABAH

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Pascal BEAUDET

Madame Mériem DERKAOUI

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

**Direction de l'Administration Générale/Service des Affaires
Juridiques et du Domaine**

**OBJET : Approbation de l'acquisition auprès de l'EPFIF de l'usufruit pour une
durée de deux ans sur le terrain et les bâtiments situés 95 boulevard Félix
Faure à Aubervilliers**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L1111-1 prévoyant que les acquisitions de biens et droits à caractère immobilier par les personnes publiques s'opèrent suivant les règles du droit civil ;

Vu le Code civil et notamment l'article 578 définissant l'usufruit comme le droit de jouir des choses dont un autre a la propriété, comme le propriétaire lui-même, mais à la charge pour lui d'en conserver la substance ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 prévoyant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu l'avis des Domaines en date du 1^{er} octobre 2018 ;

Considérant que l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF), a acquis le 16 septembre 2011 le terrain et les bâtiments situés au 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée S 6, dans le cadre de la mission d'intervention foncière confiée par la Commune d'Aubervilliers et la Communauté d'Agglomération Plaine Commune ;

Considérant que, à titre exceptionnel, suivant la taille et la situation des lieux, l'EPFIF peut examiner les conditions d'une occupation temporaire pour des locaux libres, afin de répondre à une demande circonstanciée, dans le cadre de la politique d'accueil d'activités économiques de la commune ;

Considérant que la Commune d'Aubervilliers a manifesté son intérêt pour l'utilisation temporaire du bâtiment et du terrain ci-dessus mentionné ;

Considérant que l'EPFIF a proposé à la Commune d'en acquérir l'usufruit pour une durée de deux ans pour un montant total de 162 000 € ;

Considérant que le paiement sera échelonné de la manière suivante :

- 1^{er} octobre au 31 décembre 2018 : 20 250 €
- 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 : 81 000 €
- 1^{er} janvier au 30 septembre 2020 : 60 750 €

Considérant qu'afin que ce coût soit moindre, voire neutre pour la Commune, la mise à disposition sera consentie moyennant le versement à celle-ci d'un loyer par les occupants du site,

Adoption à l'unanimité par 46 pour

DELIBERE :

APPROUVE l'acquisition auprès de l'EPFIF de l'usufruit pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2018 sur le terrain et les bâtiments situés 95 boulevard Félix Faure à Aubervilliers pour un montant total de 162 000 €, hors frais notariés, payable comme suit :

- octobre à décembre 2018 sur le budget 2019 pour un montant de 20 250 € ;
- janvier à décembre 2019 sur le budget 2019 pour un montant de 81 000 € ;
- janvier à septembre 2020 sur le budget 2020 pour un montant de 60 750 €.

AUTORISE la Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

DIT que la dépense résultant de cette acquisition sera imputée au 203-6132-020.

Reçu en préfecture le : 23/11/18
Publié le : 23/11/18
Certifié exécutoire : 23/11/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

